

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE  
L'ETABLISSEMENT MEMBRES DU COMITE SOCIAL  
TERRITORIAL**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Ressources et Relations aux  
administrés - Affaires juridiques  
Numéro : 2026-A-038

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu le code général de la fonction publique,
- ☐ Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- ☐ Vu la délibération n°2026.04.067 du 23 avril 2026 portant élection du président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer la composition du comité social territorial, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante,

**CONSIDERANT** que les membres du comité social territorial représentants l'administration sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de GrandAngoulême,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont désignés membres titulaires et suppléants du comité social territorial représentant l'établissement, les personnes dont le nom suit :

**Représentants titulaires**

- Monsieur Xavier BONNEFONT, Président
- Monsieur Eric BIOJOUT
- Madame Isabelle MOUFFLET
- Monsieur Michel GOMEZ
- Monsieur Jean-François LETOURNEUR
- Madame Catherine MOUSSY

**Représentants suppléants**

- Madame Elise VOUVET
- Monsieur Yannick PERONNET
- Monsieur Thierry HUREAU
- Monsieur Gérard DESAPHY
- Monsieur Patrick ADVENIER
- Monsieur Arnaud LATOUR

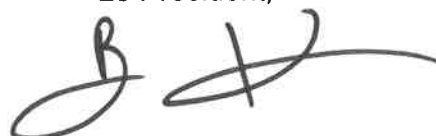
**Article 2** – En cas d'empêchement de son président, le comité social territorial est présidé par Monsieur Eric BIOJOUT, vice-président, chargé des ressources humaines.

**Article 3** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 7 mai 2026

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 21 MAI 2026  
Publié ou notifié,  
Le 21 MAI 2026